UNION INTERPARLEMENTAIRE INTER-PARLIAMENTARY UNION

ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS

ASGP

ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL OF PARLIAMENTS

COMMUNICATION

de

M. António Mahumane
Assemblée de la République du Mozambique

sur

Mécanismes de coopération régionale et internationale entre les parlements

Session d'Arusha
Octobre 2026

ASSEMBLÉE DE LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Communication dans le cadre du thème « Mécanismes de coopération régionale et internationale entre les parlements », lors de la réunion de l'Association des secrétaires généraux des parlements – Arusha, en Tanzanie, du 6 au 9 octobre 2026

Monsieur José Pedro MONTERO, Président de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP) ;

Mesdames et Messieurs les membres du Comité exécutif de l'ASGP ;

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux, mes pairs ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est avec un grand honneur et une profonde considération que je prends la parole au sein de ce prestigieux forum, et je saisis cette occasion pour vous transmettre les salutations chaleureuses de Son Excellence **Margarida Adamugi Talapa**, présidente de l'Assemblée de la République du Mozambique, qui soutient sans réserve notre travail et nous souhaite plein succès pour la deuxième réunion de l'ASGP en 2026.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier le peuple et l'État de Tanzanie pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé depuis notre arrivée dans ce magnifique pays.

Je saisis cette occasion pour vous faire savoir que, dès que j'ai appris qu'une nouvelle réunion de notre Association se tiendrait dans cette ville hospitalière et charmante d'Arusha, je me suis proposé de présenter une communication intitulée « ***Mécanismes adoptés par l'Assemblée de la République du Mozambique dans le cadre de la coopération parlementaire*** ».

Dans ce contexte, permettez-moi de partager notre expérience en la matière, en précisant tout d'abord que, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée de la République du Mozambique, sur la base des principes établis dans la politique étrangère de l'État et dans sa politique de coopération internationale, recourt à des mécanismes de coopération parlementaire structurés aux niveaux bilatéral, régional et international.

La coopération bilatérale, qui s'effectue par le biais de partenariats formels avec d'autres parlements, vise l'échange d'expériences dans le cadre de l'activité législative, représentative et de contrôle, mais aussi l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités institutionnelles ; elle revêt, pour l'Assemblée de la République du Mozambique, la forme de protocoles de coopération, qui se traduisent par des accords signés par le président du parlement et ses homologues, définissant des domaines d'intervention concrets. Actuellement, l'Assemblée de la République du Mozambique a conclu des protocoles de coopération avec les parlements de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Brésil, de la Chine, de Cuba, de l'Inde, du Portugal, du Rwanda, de la Russie, du Vietnam et du Zimbabwe.

Toujours dans le cadre de la coopération bilatérale, l'Assemblée de la République du Mozambique compte actuellement 50 ligues parlementaires qui, conformément au règlement, regroupent l'ensemble des députés élus pour renforcer les liens d'amitié, de solidarité et de

coopération avec d'autres parlements. Plus précisément, les ligues parlementaires d'amitié, de solidarité et de coopération poursuivent les objectifs suivants :

- Promouvoir le renforcement des relations d'amitié, de solidarité et de coopération entre le Mozambique et d'autres pays ;
- Influencer les États concernés et les organismes internationaux afin qu'ils adoptent des politiques et des mesures en faveur de la démocratie, de la stabilité, de la paix et du développement social, économique et culturel ; et
- Promouvoir, aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'échange d'expériences dans le domaine parlementaire, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt commun.

Messieurs les Secrétaires généraux,

En ce qui concerne la coopération parlementaire régionale, qui se développe dans le cadre de blocs d'intégration géographique, qu'ils soient régionaux ou continentaux, et qui a pour objectif de relever des défis et de défendre des intérêts communs, l'Assemblée de la République est membre à part entière du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), qui rassemble les parlements nationaux des États membres de la SADC, et du Parlement panafricain (PAP), qui est l'organe législatif de l'Union africaine.

Quant à la coopération parlementaire internationale, entendue comme celle qui implique les parlements et les députés à une échelle plus large, y compris mondiale, en dépassant les barrières géographiques, elle s'inscrit dans le cadre de la promotion de la gouvernance démocratique et des valeurs inhérentes à la démocratie, en mettant l'accent sur des questions transversales telles que la paix, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable, par le biais du dialogue politique et de l'action diplomatique. C'est dans ce cadre que l'Assemblée de la République du Mozambique est membre à part entière des organisations suivantes :

- Union interparlementaire (UIP) ;
- Assemblée parlementaire paritaire de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – Union européenne (APP OEACP-UE) ;
- Association parlementaire du Commonwealth (CPA) ;
- Réseau parlementaire du Mouvement des pays non alignés ;
- Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP), dont elle est actuellement présidente ; et
- Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (PUIC).

Il convient de préciser qu'au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de la République du Mozambique, nous disposons d'une unité administrative, dénommée « Division des relations publiques et internationales », qui est spécifiquement chargée de soutenir l'activité internationale du Parlement et qui relève directement du secrétaire général.

Monsieur le Président et mes très chers collègues,

Je viens de vous présenter les mécanismes adoptés par l'Assemblée de la République du Mozambique dans le cadre de la coopération parlementaire.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre entière disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.